

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DAC 154** Signature d'une convention de financement avec la SEMAPA pour le déplacement de l'œuvre « Les Rochers dans le Ciel ».

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention de financement avec la SEMAPA pour le déplacement de l'œuvre « Les Rochers dans le Ciel » ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SEMAPA une convention de financement avec la SEMAPA pour le déplacement de l'œuvre « Les Rochers dans le Ciel ».

Article 2 : La recette correspondante, soit 182 616 euros TTC, sera inscrite au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et suivant, chapitre 70, nature 705, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**